

Assemblée communale extraordinaire du jeudi 17 décembre 2015 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 43 du 2 décembre 2015 et par la publication communale du 25 novembre 2015.

Présidence : M. Bernard Michel, Vice-Président des Assemblées
Procès-verbal: Il est tenu par la secrétaire communale
Participants : 36 personnes
Scrutateurs : M. Jean-Denis Rérat et M. Willy Blaser

M. le Vice-Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux deux intervenants de ce soir -qui prendront la parole pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour- M. Cédric Choffat, ingénieur forestier et M. Vincent Seuret, du bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA.

M. le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Prendre connaissance du projet et approuver la création, pour une période de 99 ans, de la réserve forestière « Pietschiesson-Sous les Roches » sur la parcelle no. 1159 du ban communal de Fontenais.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 2'360'000.--, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le réaménagement des rues du Collège/23-Juin/Varandin ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.
3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25.06.2015.
4. Divers.

1. Prendre connaissance du projet et approuver la création, pour une période de 99 ans, de la réserve forestière « Pietschiesson-Sous les Roches » sur la parcelle no. 1159 du ban communal de Fontenais

M. le Vice-Président demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour ce point. L'assemblée accepte à l'unanimité, M. le Vice-Président donne donc la parole à M. Christophe Aubry, garde-forestier, pour l'introduction.

M. Aubry explique que les forêts communales sont certifiées depuis 2004. Les surfaces en réserve doivent atteindre le 10% au niveau cantonal. Ce soir c'est la réserve de l'A16 qui est concernée. M. Aubry précise encore que le 10% des eaux du village de Courtedoux proviennent de Pietschiesson

Si le projet est accepté ce soir, M. Aubry déclare que les interventions forestières dans les zones de captage à Pietschiesson ne seront plus possibles. Il s'agira de mettre en réserve une surface très intéressante de 16,5 hectares.

Après cette introduction, M. le Vice-Président donne la parole à M. Cédric Choffat, ingénieur forestier. Ce dernier salue l'assemblée et déclare que cette réserve forestière constitue une compensation des défrichements définitifs nécessités par la construction de la section 2 de l'A16. Le défrichement pour la construction de la Transjuranne, section 2, Boncourt-Porrentruy Ouest a nécessité la mise en place de reboisements de compensation. La majeure partie de ces compensations ne seront pas réalisées sous forme de compensations en nature, mais sous forme de mesures visant à protéger la nature et le paysage. La création de réserve forestière a donc été privilégiée. M. Choffat précise que c'est le Service des infrastructures qui est porteur de ce dossier et que trois variantes ont été proposées. Le choix s'est porté sur la variante intermédiaire, soit une mise en réserve forestière d'une surface de 16,50 ha de forêt productive, sur une partie de l'immeuble du feuillet no. 1159 du ban de Fontenais-Bressaucourt, soit 165'000 m².

Les buts de cette réserve sont notamment la promotion d'une biodiversité élevée ainsi que le maintien et le renforcement de processus naturels à grande échelle. (pas d'interruptions dues aux coupes de bois). La réserve sera composée de zones dans lesquelles on renonce à toute forme d'intervention sylvicole et de zones où pourront être pratiquées des interventions visant à augmenter la biodiversité. En cas d'acceptation ce soir, la commune mixte de Courtedoux renoncera à la construction de nouveaux bâtiments ou installations (places de feu, de jeux...) dans la zone concernée ; elle renoncera également à la transformation du terrain, notamment le prélèvement et le dépôt de matériaux ainsi qu'à l'introduction de plantes ou d'animaux non indigènes ou ayant un habitat différent. Si des circonstances particulières le justifient, des dérogations peuvent être octroyées, pour autant qu'elles ne remettent pas en cause les objectifs de la mise en réserve. Ces dérogations feront l'objet d'avenants au contrat. L'entretien du captage et de ses accès reste autorisé, cette clause sera précisée dans le plan d'intervention. Il n'y aura pas d'effets négatifs liés aux coupes sur la qualité de l'eau et pas de risque de pollution accidentelle des eaux. M. Choffat déclare que la durée de cette mise en réserve forestière sera de 99 ans. Afin de compenser la perte de rendement, une indemnité de fr. 108'900.— au total sera versée à la commune mixte de Courtedoux.

Au terme de cette présentation, M. le Vice-Président remercie MM. Aubry et Choffat pour toutes ces explications et ouvre la discussion :

M. Denis Gatherat relève le fait que « seulement » fr. 108'900.— pour plus de 16 hectares de forêts c'est peu ! M. Aubry lui répond que le secteur concerné n'est plus touché par les coupes de bois depuis environ 40 ans. La zone n'est plus exploitée depuis bien longtemps.

M. Claude Perrolle se demande si les piétons ou chasseurs pourront encore accéder à cette zone. M. Choffat lui répond par l'affirmative. M. Aubry précise encore que le trafic des motos sera toujours interdit !

M. Pascal Marchand qui est l'exploitant actuel de la zone en question, déclare qu'une étude est en cours afin de remettre en état le chemin de « Pietschiesson – Sous les

Roches » (chemin d'accès à la réserve donc). Il se demande si ce projet est lié à la présentation de ce soir. M. Choffat lui répond par la négative, la réserve forestière pourra se faire indépendamment de la réfection de l'accès.

M. Jean-Denis Rérat souhaite voir l'endroit exact où se trouvait la ferme de Pietschiesson. En effet, il se demande s'il ne faudrait pas déblayer les déchets de la ferme avant de constituer une telle réserve. M. Choffat déclare que personne n'a pensé à l'évacuation de ces déchets mais que le fait de mettre en réserve ne change pas le problème du nettoyage. M. Jean-Denis Rérat est tout de même étonné que personne n'ait pensé à évacuer ces importants déchets et pense que les frais engendrés ultérieurement pas cette évacuation incomberont à la commune. M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge de finances, déclare qu'il sera plus intéressant de procéder à ce nettoyage lorsque la commune aura touché les fr. 108'900.— prévus. M. Christophe Aubry explique qu'il a récemment fait le tour de cette réserve et qu'il n'a pas constaté de déchets importants. Cependant M. Pascal Marchand approuve les remarques de M. Jean-Denis Rérat car les déchets les plus importants se trouvent sous terre. M. François Minger, maire, déclare que ce secteur n'est pas répertorié comme site pollué par le Canton. ENV ne va donc normalement pas demander une remise en l'état tout prochainement. M. Choffat précise tout de même qu'un tel nettoyage ne pourrait pas être pris en charge par la mise en réserve. M. Denis Gatherat propose tout même à la commune de prendre les devants, afin d'assainir cette zone avant qu'ENV ne l'exige. M. François Minger déclare que la commune attend déjà une réponse du Canton quant à l'assainissement de notre centre de tri afin d'avoir une idée des coûts qu'engendrent ce genre de démarches. Affaire à suivre donc.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président clôt la discussion et demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous la création, pour une période de 99 ans, de la réserve forestière « Pietschiesson-Sous les Roches » sur la parcelle no. 1159 du ban communal de Fontenais ?

L'Assemblée accepte à la majorité. Aucun avis contraire.

M. le Vice-Président remercie encore M. Choffat pour son excellente présentation. M. Choffat quitte l'assemblée.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 2'360'000.—, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le réaménagement des rues du Collège/23-Juin/Varandin ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité, M. le Vice-Président donne donc la parole à M. François Minger, maire et conseiller communal responsable des travaux publics, pour l'introduction.

M. Minger déclare qu'il se réjouit de soumettre ce soir ce crédit d'investissement à l'Assemblée. En effet, ce projet de réaménagement a débuté il y a plusieurs années

déjà. En octobre 2013, une première présentation avait été faite à la population de Courtedoux, ensuite il y a eu l'examen préalable du Canton qui a engendré plusieurs débats et négociations, puis le projet a été déposé publiquement au secrétariat communal du 9 septembre au 8 octobre 2015. M. Minger explique que 11 oppositions ont été adressées au bureau communal et qu'elles sont toutes levées à ce jour.

Suite à cette introduction, M. Minger donne la parole à M. Vincent Seuret du bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA, l'auteur du projet, pour une présentation complète du dossier :

M. Seuret explique tout d'abord que le projet a été principalement réalisé dans le but de sécuriser au maximum les rues du Collège/23-Juin et d'assainir la route de Varandin. En effet, même si l'on est déjà actuellement en zone 30km/h, avec une largeur de route d'env. 6.00m, la vitesse des automobilistes est toujours trop élevée malgré la présence d'éléments modérateurs. L'absence de trottoir apporte un sentiment d'insécurité aux piétons et le revêtement de la chaussée est localement en très mauvais état. M. Seuret explique encore que le réseau actuel d'évacuation des eaux est en système unitaire et que le réseau d'alimentation en eau potable est très vétuste. Le réseau électrique existant est aérien.

Les principaux objectifs du projet sont donc d'améliorer la sécurité de tous les déplacements, de minimiser les emprises sur les terrains privés tout en conservant dans la mesure du possible les murs existants en bordure de route, d'améliorer l'esthétique et l'intégration de l'espace rue et enfin d'assainir et de renforcer les réseaux techniques existants.

M. Seuret présente ensuite l'étendue du projet par rue :

Rue du Collège :

La zone 30 km/h sera maintenue, avec un régime de priorité de droite. Le carrefour avec la rue du 23-Juin et la route du Varandin sera redimensionné. La superstructure sur une distance de 440m sera complètement réfectionnée. Un reprofilage ainsi que la pose d'une couche d'usure sur une distance d'environ 190m sur la partie Est, direction Porrentruy, sont prévus. Une amélioration de la géométrie verticale pour une meilleure intégration des accès est également prévue. A la hauteur du bâtiment scolaire, la largeur de la chaussée sera rétrécie, avec un aménagement de l'espace rue. Un trottoir franchissable entre le carrefour « Varandin-23-Juin » jusqu'à l'Est de la porte d'entrée, sur une distance d'environ 480m sera aménagé. L'espace routier sera clairement délimité, de même que les espaces piétonniers et privés. Enfin le cheminement piétonnier en direction de Porrentruy sera prolongé sur une longueur d'environ 160m, en intégrant le chemin dans l'important remblai existant.

Rue du 23-Juin :

Une réfection complète de la superstructure sur la branche corrigée du carrefour « Varandin-Collège » sur une distance de 38m est prévue. Un trottoir continu sera aménagé sur le côté Ouest de la chaussée entre le carrefour « Varandin-Collège » et le début de la rue « Le Boitchelat » (jusqu'au restaurant), de même qu'un trottoir à l'intérieur de la courbe « Collège – 23-Juin », ainsi que la création d'un îlot à l'extérieur de la courbe à l'aval de la rue du « Varandin », ceci afin de modérer la vitesse de trafic et l'application de marquages au sol (zone 30 km/h et régime priorité de droite). Enfin, la zone 30 sera prolongée d'environ 20m vers le Sud.

Route de Varandin :

Une réfection complète de la superstructure sur la branche corrigée du carrefour « 23-Juin – Collège » sur une distance de 20m est prévue, de même que l'aménagement d'un élément de modération de circulation avec rétrécissement de la chaussée à une seule voie sur une longueur de 26m. Une bande piétonne sera marquée sur toute la longueur du tracé à l'emplacement d'un futur trottoir. Enfin des réparations sectorielles sont prévues par gravillonnage, sur une longueur d'environ 500 m, permettant de redonner rugosité et étanchéité à la chaussée. La signalisation de la zone 30 km/h sera reportée en amont, au nord du village.

M. Seuret précise encore que le type d'enrobé prévu sera macro-rugueux « ACMR », comme celui utilisé sur la route cantonale. Ce type d'enrobé possède de bonnes propriétés anti-bruit. La place devant le bâtiment scolaire sera surélevée d'environ 5 cm, avec une cunette qui servira à la récupération des eaux. Suite aux oppositions des agriculteurs, aucun arbre ne sera planté (en effet, les couronnes des arbres posaient problèmes aux agriculteurs lorsqu'ils passent avec leurs tracteurs). Les arbres seront remplacés par des bornes créant une obligation de s'arrêter pour croiser. En ce qui concerne la rue du 23-juin, M. Seuret rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale. L'intégralité de la chaussée ne sera donc pas refaite. L'on peut toutefois s'attendre à une participation cantonale (subvention).

M. Seuret parle ensuite des infrastructures souterraines. En effet, le réseau de canalisations existant fonctionne selon un système unitaire (eaux usées + eaux claires). Le projet présenté ce soir prévoit la création d'un système séparatif qui répondra aux directives sur la protection des eaux (la route de Varandin ne sera pas concernée par un système séparatif, elle restera au système unitaire). Le réseau de canalisations existant sera conservé pour l'évacuation des eaux pluviales, notamment pour les eaux de ruissellement de chaussée. Un nouveau collecteur pour les eaux usées sera créé, les eaux pluviales s'infiltreront dans la doline existante, située à l'Est du village. Les conduites BKW seront souterraines. M. Seuret informe encore l'Assemblée que le chantier avancera en demi-chaussée, afin de toujours permettre un trafic à sens unique.

M. Seuret parle ensuite des emprises prévues sur les terrains privés qui restent modestes, soit de 3m² à 44 m². Ces emprises feront l'objet de conventions avec les propriétaires riverains concernés.

Suite à toutes ces explications, M. Seuret présente le devis estimatif de cet important projet :

Rue du Collège :

Réfection de la chaussée : TTC CHF 828'000.-- / Trottoir et cheminement piétonnier : TTC CHF 259'000.-- / Modernisation de l'éclairage public TTC CHF 157'000.-- / Remplacement de la conduite d'eau potable : TTC CHF 203'000.-- / Canalisation des eaux claires – réhabilitation de la canalisation existante : TTC CHF 132'000.-- / Canalisation des eaux usées : TTC CHF 214'000.-- / Mobilier urbain, divers : TTC CHF 27'000.-- = **TOTAL TTC CHF 1'820'000.--.**

Rue du 23-juin :

Réfection de la chaussée : TTC CHF 129'000.-- / Trottoirs et cheminement piétonnier : TTC CHF 71'000.-- / Modernisation de l'éclairage public : TTC CHF 38'000.-- / Remplacement de la conduite d'eau potable : TTC CHF 89'000.-- / Canalisation des eaux usées : TTC CHF 80'000.-- = **TOTAL TTC CHF 407'000.--.**

Route de Varandin :

Réfection partielle de la chaussée et modération de la circulation : TTC CHF 49'000.-
 - / Réfection du revêtement avec gravillonnage monocouche : TTC CHF 51'000.-- /
 Aménagement de trottoir – ponctuel : TTC CHF 13'000.-- / Remplacement conduite
 d'eau potable – ponctuel : TTC CHF 10'000.-- / Canalisation des eaux usées –
 ponctuel : TTC CHF 10'000.-- = **TOTAL TTC CHF 133'000.--.**

Le total final du devis estimatif se monte donc à TTC CHF 2'360'000.--.

Enfin, M. Seuret présente l'échéancier du projet :

Du 9 septembre 2015 au 8 octobre 2015 : Mise à l'enquête avec publication dans le Journal Officiel. Novembre 2015 : traitement des oppositions. 17 décembre 2015 – ce soir, Assemblée communale – votation du crédit. Février 2016 : mise en soumission des travaux – Avril 2016 : adjudication des travaux – Avril-mai 2016 : conventions avec les propriétaires riverains – Juin 2016 : début des travaux.

Au terme de cette excellente présentation, M. le Vice-Président remercie vivement M. Seuret, puis redonne la parole à M. François Minger.

Ce dernier tient à préciser qu'à la rue du Collège, la conduite d'eau a 120 ans. De plus, la conduite d'évacuation des eaux est sous-dimensionnée d'après le PGEE, il est donc nécessaire d'intervenir rapidement. Egalement au niveau des poteaux en bois BKW.

M. Minger précise encore que le projet initial incluait une réfection complète de la route de Varandin. Cependant le coût du projet se serait monté à plus de 3,5 mio, coût trop important pour la commune de Courtedoux. Le Conseil communal a donc revu ce projet à la baisse, en incluant uniquement les travaux urgents, donc les rues du Collège et du 23-Juin. Il n'y a pas d'urgence au niveau de la route de Varandin selon le PGEE. A noter qu'il est impératif de sécuriser le trafic piétonnier dans le secteur de l'école. M. Minger précise encore que le projet présenté ce soir est le plus rationnel et qu'il n'y a aucun luxe dans ces aménagements. De plus, il solutionne tous les problèmes impératifs urgents au niveau des rues du Collège et du 23-Juin.

Suite à l'intervention de M. Minger, M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances, qui va parler des impacts financiers de ce projet.

M. Matthey souhaite une transparence de la part du Conseil communal vis-à-vis de la population. Il précise que le montant de CHF 2'360'000.— sera réparti sur trois rubriques comptables : les travaux publics, l'eau potable et les eaux usées. L'amortissement se fera sur 50 ans à 2 %. Selon les chiffres actuels, les taux d'intérêts se situent à 1,10% sur 10 ans. La répartition représentera donc les chiffres suivants :

Travaux publics : Amortissement/an CHF 33'840.-- - Intérêts/an CHF 17'842.--.

Eau potable : Amortissement/an CHF 6'040.-- - Intérêts/an CHF 3'322.—

Eaux usées : Amortissement/an CHF 8'720.-- - Intérêts/an CHF 4'796.—

M. Matthey explique à l'Assemblée que ces montants seront à reporter au compte de fonctionnement. Ces montants nécessiteront probablement des adaptations des taxes communales. M. Matthey précise encore que, dans ses calculs, il n'a pas tenu compte des subventions (ECAJU/Canton/Swisscom/BKW). Le Conseil communal va

se pencher sur ces demandes de subventions en début d'année 2016. Les chiffres annoncés devraient donc pouvoir être revus à la baisse en fonction des subventions. Au niveau des impacts financiers pour les citoyens, M. Matthey explique qu'environ CHF 52'000.—de charges supplémentaires seront à couvrir directement par les impôts (part des travaux publics). M. Matthey présente un tableau comparatif pour les citoyens avec des revenus imposables de fr. 50'000.-- - fr. 100'000.-- - fr. 150'000.--. En passant d'une quotité de 2.2 à 2.3, les produits des impôts communaux augmenteraient de fr. 81'818.--.

Au niveau des eaux potables, c'est environ CHF 9'400.— de charges supplémentaires à couvrir directement par les taxes sur l'eau potable et CHF 13'500.— par celles de l'eau usée. Si le m³ d'eau passe de CHF 2.— à CHF 2.15, cela représente un bonus de + CHF 8'700.--. Pour les les eaux usées, si le m³ épuré passe de CHF 0.90 à CHF 1.20, cela représentera un bonus de + CHF 13'800.--. M. Matthey précise bien que toutes ces informations dépendent également de l'évolution des taux d'intérêts, des subventions à percevoir ainsi que des résultats des futurs exercices comptables de la commune.

Au terme de toutes ces précieuses informations, M. le Vice-Président remercie vivement M. Matthey, de même que MM. Minger et Seuret, puis ouvre la discussion :

M. Alain Perrolle, conseiller communal en charge du département des eaux, relève le fait qu'un réducteur de pression a été mis en place, suite à la mise en service du nouveau réservoir. Ceci afin d'éviter les fuites récurrentes à la rue du Collège. M. Perrolle déclare que la pression est de fait, actuellement insuffisante. Si un incendie survient à la rue du Collège, les pompiers n'auraient pas assez de pression pour éteindre le feu dans la situation actuelle. D'où l'urgence de réaliser ces travaux.

M. Christophe Aubry demande combien coûte la réparation d'une fuite à la commune ? M. Perrolle lui répond qu'une réparation de fuite revient à environ CHF 10'000.--. Nous en avons eu une seule en 2015, grâce au réducteur de pression !

M. Christophe Aubry demande pourquoi la rue du 23-Juin n'est pas en zone 30km/h jusqu'en bas du village. En effet, plusieurs enfants se rendent à l'école par l'immeuble de la Caisse de pension et ce secteur s'avère très dangereux. M. Minger lui répond que le Conseil communal avait pensé à mettre toutes les rues du village en zone 30 km/h, puis avait laissé ce projet de côté, car il ne correspondait pas au modèle du BPA. M. Minger précise encore que les deux seules rues qui sont en zone 30 km/h à Courtedoux sont des routes de transit. M. Christophe Aubry se dit partiellement satisfait par cette réponse.

M. Real Gerber, riverain de la rue du Collège, s'interroge concernant la séparation des eaux claires et usées. Comment cela va se passer si le système est unitaire chez les privés ? M. Minger lui explique qu'il y aura une connexion entre le nouveau collecteur et le système d'évacuation de chaque bâtiment. M. Minger encourage toutefois les propriétaires à installer un système séparatif, cependant, le projet se limitera à rétablir la connexion qu'il y avait avant. M. Vincent Seuret précise que l'on ne connaît pas l'état des collecteurs privés et que le projet prendra à sa charge les travaux allant jusqu'à la limite parcellaire. M. Denis Gatherat pense que les propriétaires privés ne passeront pas au système séparatif si les travaux sont à leur charge. Il propose donc d'amener le collecteur des eaux claires sur les parcelles

privées à un prix forfaitaire. M. Minger déclare qu'il s'agira là d'une décision du Conseil communal, mais que la remarque de M. Gatherat sera prise en compte.

Enfin, M. Claude Perrolle demande si, durant les travaux, les rues seront totalement fermées au trafic. M. Minger lui répond que les travaux s'exécuteront en demi-chantier, c'est-à-dire que la circulation pourra se faire à sens unique durant toute la durée des travaux, au moyen de feux de circulation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président clôt la discussion puis demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous le crédit de fr. 2'360'000.--, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le réaménagement des rues du Collège/23-Juin/Varandin et de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider ?

L'Assemblée accepte à la majorité, aucun avis contraire.

M. Minger remercie vivement l'Assemblée pour l'acceptation de cet important crédit.

3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25.06.2015

M. le Vice-Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Vice-Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Elle informe toutefois l'Assemblée qu'un citoyen est passé au bureau communal afin de lire ce procès-verbal. Il n'a pas fait de remarque particulière. Cette visite ayant eu lieu en août 2015, la secrétaire communale déclare que ce citoyen n'a malheureusement pas pu lire la version définitive de ce document. Cette dernière version a été transmise par courrier au citoyen concerné qui n'a pas réagi. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve donc ce procès-verbal à l'unanimité, sans lecture.

Suite à cette approbation, M. le Vice-Président donne la parole à M. François Minger, maire, qui souhaite éclaircir un point au sujet de la dernière Assemblée communale du 25 juin 2015 :

En effet, lors de cette Assemblée, il y a eu un débat nourri entre le Conseil communal et M. Christian Froidevaux sur différents points relatifs aux comptes communaux 2014. Un propos de M. Minger a pu faire croire que M. Christian Froidevaux a eu une conduite contraire à l'honneur. M. Minger souhaite ce soir confirmer qu'à aucun moment il n'a voulu accuser M. Christian Froidevaux d'avoir passé des écritures comptables pouvant constituer une fraude fiscale à la péréquation financière. M. Minger déclare que si ses propos ont été mal compris, il demande à l'Assemblée de bien vouloir l'en excuser.

4. Divers

Avant d'entendre les questions et remarques de l'Assemblée, M. le Vice-Président déclare qu'il va tout d'abord donner la parole à M. Jean-Paul Meneghelli, conseiller communal en charge de la déchetterie, afin de donner de nouvelles informations concernant notre centre de tri pour janvier 2016 :

M. Meneghelli rappelle les heures d'ouverture, soit le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 9h30 à 17h. Il informe l'Assemblée que la benne à encombrants sera déposée à la décharge 4 samedis par année et qu'il sera possible d'y déposer des encombrants toute la journée, et non plus jusqu'à midi comme cette année. Par contre, il ne sera plus possible de venir déposer des encombrants le vendredi après-midi. M. Meneghelli rappelle que les sacs plastiques noirs, les petits plastiques et les chaussures usagées ne sont pas admis dans la benne à encombrants. Une nouveauté dès 2016, une benne à papier sera déposée en permanence à la décharge. M. Meneghelli informe donc l'Assemblée qu'il n'y aura plus de ramassage du papier en 2016, excepté pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite qui devront s'annoncer au secrétariat communal, comme pour les encombrants. Enfin M. Meneghelli rappelle chacune et chacun à la vigilance concernant la benne à carton. En effet, des déchets divers, tels plastique ou nourriture sont retrouvés régulièrement avec le carton. La commune doit ensuite s'acquitter de pénalités, allant jusqu'à CHF 90.— par mois. Enfin M. Meneghelli rappelle à l'Assemblée que les déchets spéciaux, tels peinture, produits toxiques, etc... trouvent leur place à la STEP, chaque 3^e lundi du mois.

M. le Vice-Président remercie vivement M. Meneghelli pour toutes ces explications puis ouvre la discussion :

M. Claude Perrolle s'interroge concernant la benne à carton. Est-ce que le carton est vraiment trié et les amendes sont-elles justifiées ? M. Meneghelli lui répond par l'affirmative. Mme Joëlle Guenat confirme également que tout est bien trié car son fils travaille chez Ramseyer SA qui se charge de vider notre benne à carton. M. Jean-Denis Rérat confirme également que ces tris sont bien réels.

M. David Maillat souhaiterait qu'une benne pour la récupération du PET soit placée à la décharge. M. Meneghelli lui répond que ce n'est pas un souhait du Conseil communal étant donné que tous les magasins reprennent les bouteilles en PET, y compris le magasin du village.

Mme Theubet souhaiterait qu'un signal « impasse » soit posé à la ruelle du Cras. En effet, il semblerait que certains GPS indiquent de passer par cette rue, puis il est impossible pour les automobilistes de retourner. M. Minger déclare qu'il a bien pris note de la remarque de Mme Theubet et que le Conseil communal va y réfléchir.

Mme Joray se demande où mettre son petit plastique étant donné que la benne n'est plus déposée en permanence à la décharge. M. Meneghelli lui répond qu'il n'y a jamais eu de benne à plastique à la décharge, mais bien une benne à encombrants. Il indique que tous les déchets allant dans un sac poubelle SIDP 110l ne trouvent plus leur place à la décharge et que si chacune et chacun respecte le règlement, le taxe de base pourra être réduite. De plus amples renseignements seront donnés lors d'une prochaine Assemblée par M. Matthey à ce sujet. Enfin Mme Joray déplore le

fait que la benne à carton est très haute. Elle demande s'il serait possible d'installer un escabeau pour les personnes de petite taille. M. Meneghelli lui répond que c'est envisageable, mais que les nouvelles bennes qui arriveront en janvier seront un peu plus basses.

Enfin, M. Martin Rérat demande quand les travaux seront terminés au Pouche ? M. Minger lui répond que le Conseil communal n'a pas d'information précise à ce sujet. Il sait que l'appel d'offres pour le génie civil relatif à la remise en état a été lancé par l'A16.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président déclare que M. Minger a encore une dernière annonce à faire.

En effet, comme Noël est tout proche, un verre de vin chaud sera offert par la commune à chacune et à chacun à la sortie de la halle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président lève l'Assemblée, il est 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Vice-Président :

La Secrétaire :

Bernard Michel

Karine Cerf